

« Les conditions sanitaires primeront à l'école »

Coronavirus. Jeudi, le maire d'Alençon, Emmanuel Darcissac, a donné les grandes lignes de la réouverture des maternelles et primaires, prévue les 11 et 12 mai.

Point presse

« La Ville d'Alençon travaille activement à la complexe organisation de déconfinement, dans des temps très courts », a indiqué le maire d'Alençon Emmanuel Darcissac lors d'un point presse, jeudi. « Commissions et réunions sont en cours cette semaine et la semaine prochaine afin de permettre la meilleure organisation qui reste conditionnée aux indicateurs épidémiques. »

L'édile a fait le tour de nombreux dossiers plus ou moins épineux. La réouverture des écoles est – de loin – le sujet le plus sensible car, pour les élèves de la maternelle jusqu'aux CM2, cela est prévu le 11 mai.

Une première réunion

La Ville d'Alençon prépare la réouverture des classes sur la base d'une première réunion avec la préfecture qui s'est déroulée jeudi. « Le protocole sanitaire définitif édité par l'Éducation nationale destiné aux collectivités territoriales, aux directeurs ainsi qu'à l'ensemble des communautés scolaires sera transmis vendredi 1^{er} mai. »

Il détaillera les modalités de contrôle pour chaque thématique : accueil des élèves, aménagement des salles de classe, gestion de la circulation des élèves, récréation, nettoyage et désinfection des locaux, dimensionnement et équipement des sanitaires... Emmanuel Darcissac a insisté sur « **un point central** » de cette réouverture : « **les conditions sanitaires** » d'accueil des enfants. Le maire a précisé que les enseignants et les Atsem (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) porteront des masques, « et que du gel hydroalcoolique sera disponible ».

Quel calendrier ?

La reprise doit s'organiser selon les orientations suivantes : avant le 11 mai, la désinfection et le nettoyage des locaux est prévu, de même que l'aménagement des espaces scolaires et l'approvisionnement de matériels scolaires.

Lundi 11 mai, rentrée des enseignants et des personnels des écoles.

Mardi 12 mai, rentrée des élèves. Les élèves seront dans l'une des positions suivantes : soit ils sont en petit groupe à l'école (moins de 15 élèves) ; soit ils sont à l'étude à l'école parce qu'il y a une salle qui le permet et quelqu'un pour surveiller (dans un groupe de moins de quinze élèves) ; soit ils sont à la maison et « c'est alors un enseignement à distance qui se réalise dans la lignée de ce qui a été dans la période de confinement », indique Emmanuel Darcissac, qui reconnaît qu'actuellement, la Ville d'Alençon n'aurait pas la capacité d'accueil « **si tous les enfants revenaient** » à l'école.

Sur quelle base ?

Pour rappel, ce retour à l'école se fera sur la base du volontariat. « Les directeurs et directrices devront donc savoir précisément quels enfants viendront à l'école à partir du 12 mai », précise l'élue. Les responsables interrogent donc actuellement les familles pour avoir une visibilité des présents, d'ici les lundi 4 et mardi 5 mai. Une information sera ensuite diffusée aux parents.

Emmanuel Darcissac indique que la Ville d'Alençon « est en mesure d'assurer la désinfection et le nettoyage des locaux et la présence des Atsem sur le temps scolaire. Si certains sont absents, nous aurons la possibilité de mutualiser des moyens humains, avec par exemple le personnel des gymnases ».

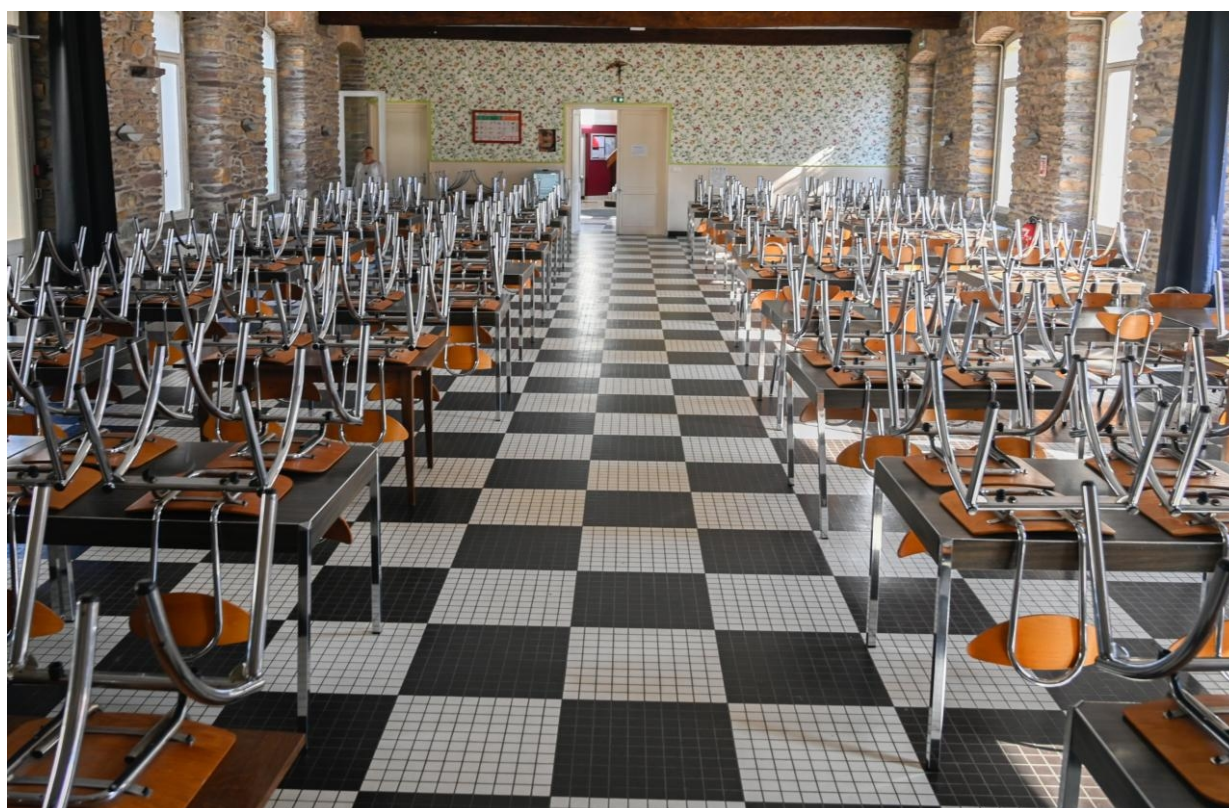
Toujours selon l'édile, la Ville d'Alençon proposera le service habituel des garderies du matin et du soir « dans la limite des moyens humains du service ». S'agissant de la mise en œuvre d'activités 2S2C (sport, santé, civisme et culture) par la collectivité sur le temps scolaire, « la Ville d'Alençon ne sera pas en mesure de les assurer ».

Sur quel rythme hebdomadaire ?

Reste à connaître l'organisation possible des rythmes. « L'État impose de ne pas dépasser les quinze élèves par classe », rappelle le maire. Si ce seuil n'est pas atteint, les élèves pourront être scolarisés les lundi, mardi, jeudi et vendredi. À plus de quinze élèves, les classes pourraient être divisées en deux, la constitution des groupes appartiendra à l'Éducation nationale. Les modalités d'accueil seront alors organisées par l'Éducation nationale en lien avec la Ville.

Et la cantine ?

La restauration scolaire (compétence de la Communauté urbaine d'Alençon) : face à l'ensemble des contraintes soulevées (nombre d'élèves susceptibles de s'y inscrire, configuration des locaux différente d'un site à l'autre, protocole à respecter, nombre d'offices...), « il pourrait être proposé la mise en place d'un positionnement site par site avec accord entre la CUA et chaque maire. La restauration scolaire devrait être assurée, et dépendra sur chaque site concerné des capacités de services, des locaux et du personnel nécessaire ».



Les locaux des écoles d'Alençon seront tous désinfectés avant la rentrée (photo d'illustration). Lucie Weeger, Ouest-France